



Direction départementale
des territoires et de la mer
Délégation territoriale de

Dinan

PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR

AVIS AU PUBLIC

Demande d'Occupation du domaine public maritime
Commune de Saint-Cast le Guildo

Lieu d'implantation de l'activité : La Grande Plage

Activité : Restaurant/terrasse de plage

Le public est informé par ce présent avis en date du 17.05 /..... 2024 qu'une demande d'occuper le domaine public maritime a été déposée auprès de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor/ DT de Dinan. Cette demande concerne :

Secteur littoral de **La Grande Plage**

Superficie totale maximale occupée **100 m²** correspondant à **l'installation d'un restaurant et d'une terrasse couverte (35 m² et 65 m²)**, conformément au plan annexé au présent avis,

Nature de l'activité exercée : **activité économique**

durée de l'occupation sollicitée, du **15 juin au 15 septembre de chaque année**, à compter du 15 juin 2024 pour une durée de **3 ans**.

Cette occupation du domaine public maritime devra, pour être autorisée, respecter les prescriptions suivantes :

- le libre accès du public, tant de la terre que depuis la mer, ne doit être ni interrompu, ni gêné, en quelque endroit que ce soit,
- l'occupation doit être libre de toute installation pendant une durée qui ne sera en aucun cas inférieure à six mois continus par an,
- dès la fin de chaque saison balnéaire, ou au plus tard le 15 septembre, le titulaire de l'autorisation est tenu de procéder à l'enlèvement des installations saisonnières implantées sur la plage et à la remise en état des lieux au droit des installations enlevées,
- la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur est interdite sur le Domaine Public Maritime sauf aux véhicules de secours, de police et d'exploitation,
- la sécurité des autres usagers et la prévention de tous risques de dommages pour le domaine public maritime devront être assurées en toutes circonstances.

Cette occupation sera soumise à redevance dont le montant sera fixé par la direction départementale des finances publiques.

Toute personne intéressée pour solliciter une demande d'occupation du domaine public maritime sur la commune de Saint-Cast le Guildo, site de la Grande Plage est invitée à transmettre son dossier complet de demande à la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor/Délégation territoriale de Dinan, 13 promenade de la Fontaine des Eaux – BP 82035 – 22102 Dinan cedex (mail : utddtm-dinan@cotes-darmor.gouv.fr), avant le...31.05.2024.... (laisser au moins 15 jours pleins à partir de l'affichage)

Le dossier devra comprendre au minimum :

- une note technique présentant le projet,
- un plan coté positionnant l'activité sur le domaine public maritime.